

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27456

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE 10

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , afin de s'assurer que les Français travaillent le plus longtemps possible, jusqu'à épuisement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Par cet amendement nous souhaitons rappeler la logique qui est la vôtre à travers cette réforme des retraites : vous cherchez simplement à faire travailler les gens plus longtemps en faisant varier le niveau des pensions des personnes qui partent avant l'âge pivot selon la conjoncture économique. Reculer l'âge de départ à la retraite est non seulement un scandale social mais aussi un contresens économique majeur : 360 000 personnes de plus de 60 ans sont déjà au chômage et le chômage des seniors s'accroît. Avec cette réforme nous risquons de nous rapprocher du « modèle » allemand que vous vantez tant : en 2018, 19% des Allemands de plus de 65 ans sont en risque de pauvreté en 2018 selon Eurostat.

En ne précisant pas la valeur du coefficient d'ajustement et en le rendant flexible vous considérez les personnes âgées comme une variable d'ajustement face aux aléas de la conjoncture économique.